

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du JEUDI 9 NOVEMBRE 1961

Lou + 1/2 a Compl
22/11/61

Honoraires d'avocats
Maître CELICE

Le neuf Novembre mil neuf centsoixante et un, à 18 h 30, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur H. MEYER, Maire, d'après convocations faites 5 Novembre 1961.

Etaient présents : M. MEYER, Maire, MM. MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU, LANOUE, MOUCHOT, BISCAYE, GUILLAUD, POUGET, MASSE, ETCHEBER, BERLAND, REIX, NARTEAU, GACHET, BUJARD, GALLAND

Représentés : M. LAMOUCHE par M. BISCAYE
M. FONTAILLÉ par M. BERLAND
M. LANUSSE par M. MATRAS
M. FLAHAUT par M. le Maire

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. REIX ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Maître CELICE, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation a défendu la Ville dans l'affaire contre la Dame VERNEUIL, jusqu'au jugement rendu par le Conseil d'Etat.

Me CELICE présente un état d'honoraires se montant à 750 NF (SEPT CENT CINQUANTE NOUVEAUX FRANCS)

La Commission des Finances a donné un avis favorable à ce règlement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU l'état d'honoraires présenté par Maître CELICE
- VU l'avis de la Commission des Finances,

DECIDE,

./..

61.005

3

- de mandater à Me CELIER, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, 59 rue de la Boétie, Compte bancaire n° 40.437 B- Crédit Lyonnais - Agence S - 152 rue Faubourg St Honoré PARIS 8°- la somme de 750 NF (Sept cent cinquante nouveaux francs) pour honoraires afférents à la procédure devant le Conseil d'Etat, dans l'affaire Ville de ROYAN/ contre dame VERNEUIL.

- que la dépense sera imputée sur le Chapitre XXX - art.5 " Honoraires d'Avoués et d'Avocats " du Budget 1961 - .

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an que susdits .

Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance

Pour extrait conforme au registre,

Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

Signé : MATRAS



M. MATRAS

APPROUVE
ROCHEFORT S/MER , le 16 Novembre 1961
Le Sous-Préfet
Signé : Illisible

POUR COPIE CONFORME
ROYAN, le 21 Novembre 1961
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



Matras